04 B 356.
06 A 2244

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE
15 SEP. 2006
10000 TROYES (Aube)

A.C.S. AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 Euros
Siège social : Rue Amédée Bollée
10600 BARBEREY SAINT SULPICE

478 283 971 RCS TROYES

* * *

RECTIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

EN DATE DU 29 AOUT 2006

* * *

RESOLUTION PROPOSEE

L'assemblée générale décide, suite à la constatation d'une erreur matérielle relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2005, telle que votée par elle en date du 19 Juin 2006 dans sa cinquième résolution, de rectifier comme suit l'affectation dudit résultat s'élevant à 56.924 Euros, savoir :

- 5%, soit une somme de à la réserve légale	2.846,20 Euros
- une somme de à titre de dividendes aux associés	45.000,00 Euros
- le solde, soit la somme de au poste « Autres réserves »	9.077,80 Euros
TOTAL	56.924,00 Euros

Il revient, par conséquent un dividende de 0,30 Euro par part.

La somme de 45.000 Euros ne sera pas éligible à l'abattement de 40 %.

Ces dividendes seront mis en paiement le 30 septembre 2006 au plus tard.

RESOLUTION VOTEE

L'assemblée générale décide, suite à la constatation d'une erreur matérielle relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2005, telle que votée par elle en date du 19 Juin 2006 dans sa cinquième résolution, de rectifier comme suit l'affectation dudit résultat s'élevant à 56.924 Euros, savoir :

- 5%, soit une somme de à la réserve légale	2.846,20 Euros
- une somme de à titre de dividendes aux associés	45.000,00 Euros
- le solde, soit la somme de au poste « Autres réserves »	9.077,80 Euros
TOTAL	56.924,00 Euros

Il revient, par conséquent un dividende de 0,30 Euro par part.

La somme de 45.000 Euros ne sera pas éligible à l'abattement de 40 %.

Ces dividendes seront mis en paiement le 30 septembre 2006 au plus tard.
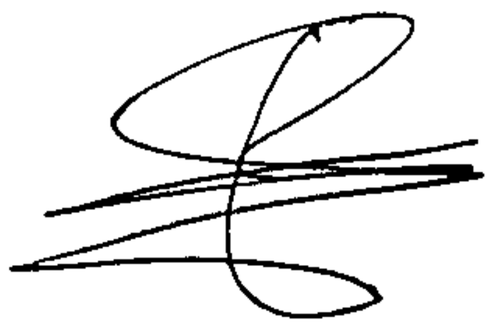
Cette résolution est adoptée à l'unanimité